

4.5 Travail, santé et handicap

Deux approches sont mobilisées pour examiner les liens entre travail, santé et handicap : celle des risques liés au travail (accidents du travail, maladies professionnelles reconnues ou limitations perçues par les salariés) d'une part, celle de l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou en situation de handicap d'autre part.

En 2015, en moyenne, 21,1 accidents du travail (AT) avec arrêt par million d'heures de travail ont été reconnus par le régime général et le régime agricole de la Sécurité sociale. 591 AT mortels ont été reconnus cette année-là. 6,2 % des 659 000 AT reconnus en 2015 ont occasionné une incapacité permanente partielle.

Le régime général et le régime agricole ont reconnu en 2015 près de 53 000 nouveaux cas de maladies professionnelles (MP), dont 27 000 ont occasionné une incapacité permanente partielle. Les catégories ouvrières sont les plus touchées (72 % des cas). C'est notamment le cas pour les affections liées à l'amiante (90 % d'ouvriers) et les surdités (93 %). Ces deux types de pathologies concernent essentiellement des hommes, alors que les femmes sont majoritaires parmi les cas reconnus de troubles musculo-squelettiques.

En 2016, en matière de prévention des risques professionnels, 42 % des ouvriers déclarent avoir reçu une information ou une formation au cours des 12 derniers mois. Ils sont les plus exposés à des risques physiques et chimiques. En revanche, les employés de commerce et de service sont relativement moins bien informés que les cadres (31 % contre 39 %), bien que davantage exposés. 74 % des salariés ont passé une visite médicale avec un médecin du travail ou de prévention au cours des deux dernières années, mais 7 % déclarent n'en avoir jamais rencontré (18 % dans la fonction publique de l'État).

En 2016, les employés de commerce et de service (20 %) et les ouvriers (16 %) déclarent plus souvent être limités dans leurs activités ordinaires par un problème de santé que les cadres (11 %). Les agents de la fonction publique déclarent plus souvent des limitations que les salariés du privé. Les employés administratifs

(27 %) et les employés de commerce et de service (25 %) sont plus nombreux à déclarer souffrir d'un déficit de **bien-être psychologique** (score inférieur à 13 selon le questionnaire de l'OMS), contre 22 % des professions intermédiaires et des cadres et 18 % des ouvriers.

En 2018, selon l'enquête Emploi, les personnes disposant d'une reconnaissance administrative de leur handicap sont moins présentes que les autres sur le marché du travail : parmi elles, entre 15 et 64 ans, seules 43 % sont considérées comme **actives au sens du BIT** (en emploi ou au chômage), contre 72 % pour l'ensemble de la population de cette tranche d'âge. Cette faible insertion sur le marché du travail s'observe à tous les âges, en particulier chez les plus de 50 ans. Parmi les personnes actives dont le handicap est reconnu administrativement, 18 % sont au chômage, contre 9 % pour l'ensemble de la population active.

Parmi les 26,7 millions de personnes de 15 à 64 ans en emploi, 3,7 % (soit 988 000 personnes) disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap. La plupart d'entre elles bénéficient de la loi sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. En tenant compte des personnes qui ont un problème de santé durable, accompagné de difficultés depuis au moins six mois dans les activités quotidiennes, la part des personnes dites « en situation de handicap » dans la population en emploi est estimée à 10,0 %, soit 2 650 000 personnes.

La population handicapée en emploi est nettement plus âgée que la moyenne. Les individus en emploi reconnus handicapés sont plus souvent des ouvriers (30 % d'entre eux, contre 21 % pour l'ensemble). Cela s'explique à la fois par un niveau de diplôme moins élevé que la moyenne parmi les personnes handicapées, et par le fait que certains sont reconnus handicapés à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, risques auxquels sont davantage exposés les ouvriers. Les personnes handicapées travaillent plus fréquemment à temps partiel, particulièrement en cas de reconnaissance administrative. ■

Définitions

Score de bien-être, population active au sens du BIT : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Travail et bien-être psychologique. L'apport de l'enquête CT-RPS 2016 », *Document d'études* n° 217, Dares, mars 2018.
- « Travailleurs handicapés : quel accès à l'emploi en 2015 », *Dares Analyses* n° 032, mai 2017.

1. Taux de fréquence des accidents du travail et nombre de maladies professionnelles en 2015

	Accidents du travail reconnus (nombre par millions d'heures de travail)			Maladies professionnelles reconnues (nombre)		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Catégorie socioprofessionnelle¹						
Cadres et chefs d'entreprise	4,7	5,0	4,5	1 821	1 111	710
Professions intermédiaires	14,3	14,9	13,8	1 166	893	273
Employés	18,8	17,1	22,5	11 149	9 569	1 580
Ouvriers	37,9	40,1	37,5	35 908	12 570	23 338
Ensemble (régime général)	///	///	///	50 044	24 143	25 901
Age						
De 15 à 19 ans	41,2	28,7	47,4	86	57	29
De 20 à 29 ans	27,3	21,4	32,0	1 992	1 028	964
De 30 à 59 ans	19,6	16,3	21,9	45 015	23 092	21 923
60 ans ou plus	10,9	12,4	9,9	5 764	1 295	4 469
Ensemble	21,1	17,4	23,8	52 857	25 472	27 385

1. La catégorie socioprofessionnelle (CSP) n'étant pas disponible pour les salariés du régime agricole, les taux de fréquence par CSP ne concernent que les salariés du régime général. Champ : France hors Mayotte, salariés du régime général et du régime agricole.
Sources : Cnam-TS, MSA (accidents du travail) ; Insee, DADS (heures salariées).

2. État de santé déclaré et prévention au travail en 2016

	Cadres	Profes- sions intermé- diaires	Employés adminis- tratifs	Employés de com- merce et services	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Privé	FPE	FPT	FPH	Femmes	Hommes	Ensemble
Prévention des risques professionnels													
Avoir reçu une information ¹	39	38	31	31	44	38	36	29	33	39	45	29	37
Dernière visite médicale													
2 ans ou moins	70	73	76	69	83	78	80	47	74	73	80	68	74
3 ans ou plus	23	20	20	21	14	13	14	35	22	25	16	23	19
Jamais	7	6	4	10	3	9	6	18	5	2	4	9	7
État de santé													
Limité dans les activités ordinaires à cause d'un problème de santé	11	13	14	20	16	16	13	17	17	21	13	17	15
Score bien-être inférieur à 13	22	22	27	25	17	20	22	24	23	26	17	28	22
Penser que l'influence du travail sur la santé est													
Négative	27	28	23	30	40	41	31	29	26	39	33	29	31
Neutre	44	43	54	47	39	39	45	41	47	32	44	44	44
Positive	26	27	22	21	20	20	23	28	24	26	22	25	23

1. Information sur les risques de santé causés par le travail, au cours des 12 derniers mois. Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés.
Source : Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquête Conditions de travail et Risques psychosociaux 2016.

3. Taux d'activité, de chômage et d'emploi des personnes handicapées en 2018

	Reconnaissance administrative ¹			Population en situation de handicap ²			Ensemble de la population		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Taux d'activité	43	42	45	52	51	54	72	68	76
Taux d'emploi	36	36	36	45	44	46	65	62	69
Taux de chômage ³	18	16	19	14	14	15	9	9	9
Effectifs (en milliers)	2 759	1 372	1 387	5 918	3 193	2 725	40 923	20 868	20 055

1. Voir note 1, figure 4. 2. Voir note 2, figure 4. 3. Le taux de chômage est calculé sur la population active âgée de 15 ans ou plus.
Champ : France hors Mayotte, population âgée de 15 à 64 ans, vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, enquête Emploi 2018.

4. Caractéristiques de la population handicapée en emploi en 2018

	Reconnaissance administrative ¹	Population en situation de handicap ²	Population totale en emploi
Effectifs (en milliers)	988	2 650	26 744
Femmes	50	53	48
Hommes	50	47	52
Age			
De 15 à 24 ans	4	4	9
De 25 à 39 ans	21	23	35
De 40 à 49 ans	31	29	27
De 50 à 64 ans	44	45	30
Catégorie socioprofessionnelle			
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprises	6	7	8
Cadres	7	12	18
Professions intermédiaires	20	22	26
Employés	37	35	27
Ouvriers	30	25	21
Temps de travail			
Temps complet	66	71	82
Temps partiel	34	29	18

1. Personnes déclarant disposer « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie ».
2. Personnes déclarant disposer « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie » ou déclarant à la fois « une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable » et « être limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».
Champ : France hors Mayotte, population en emploi, âgée de 15 à 64 ans, vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, enquête Emploi 2018.